ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 81388

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les futurs programmes d'histoire du collège, qui sont actuellement débattus. En effet, le Conseil supérieur des programmes (CSP) a décidé d'y instaurer une partie dont l'enseignement sera obligatoire, et une autre partie, facultative, dont l'enseignement sera laissé à la discrétion du professeur. Par conséquent, selon les établissements, les élèves n'apprendront pas les mêmes programmes et passeront à côté de pans entiers de l'histoire. Ainsi, il semble très surprenant que, en classe de 5ème, le module « histoire de l'Islam » soit obligatoire tandis que le module « histoire de la chrétienté au Moyen Âge » devient facultatif, ce qui va à l'encontre des racines et de l'identité de la France et de l'Europe. Il semble également surprenant que les pages sombres de notre histoire nationale deviennent obligatoires, comme les conquêtes coloniales ou les traites négrières, au détriment des pages glorieuses, comme le siècle des Lumières, dont l'enseignement devient facultatif. Ce projet suscite de très nombreuses inquiétudes parmi les familles et les enseignants, et c'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions sur cette question.

Données clés

Auteur : M. Dominique Le Mèner
Circonscription : Sarthe (5e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 81388
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 16 juin 2015, page 4448
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)